



FICHE COMPTABLE A RETOURNER
IMPERATIVEMENT
LORS DE LA CHAINE D'INSCRIPTION
(date à confirmer)

MODE DE CALCUL

L'étudiant est soumis à l'engagement de sa famille ;
son rattachement familial est obligatoire.

La contribution des familles est calculée selon **le dernier avis d'imposition connu (à fournir)** des responsables de l'élève.

Vous voudrez bien vous situer sur la grille en fonction de votre quotient.

(Vous l'obtiendrez en divisant votre **revenu imposable** par le nombre de personnes fiscalement à charge).

Nombre d'enfants fiscalement à charge : _____

Nombre d'enfants dans la fratrie : _____

- 2 parts pour les Parents, même si le Père ou la Mère vit seul,

- 1 part (entière) par enfant **fiscalement** à charge,

- 1 part par adulte **fiscalement** à charge en plus du Père et de la Mère.

CATEGORIE	QUOTIENT	CONTRIBUTION ANNUELLE
20*	Supérieur à 25 000 €	4 800 € <u>au moins</u>
19	De 23 001 à 25 000 €	4 550 €
18	De 21 001 à 23 000 €	4 350 €
17	De 19 501 à 21 000 €	4 150 €
16	De 18 001 à 19 500 €	3 950 €
15	De 16 501 à 18 000 €	3 750 €
14	De 15 001 à 16 500 €	3 500 €
13	De 13 501 à 15 000 €	3 250 €
12	De 12 001 à 13 500 €	3 000 €
11	De 10 501 à 12 000 €	2 750 €
10	De 9 501 à 10 500 €	2 500 €
9	De 8 501 à 9 500 €	2 300 €
8	De 7 501 à 8 500 €	2 150 €
7	De 6 601 à 7 500 €	1 950 €
6	De 5 801 à 6 600 €	1 750 €
5	De 5 101 à 5 800 €	1 550 €
4	De 4 501 à 5 100 €	1 400 €
3	De 4 001 à 4 500 €	1 250 €
2	De 3 501 à 4 000 €	1 100 €
1	Jusqu'à 3 500 €	950 €

*Catégorie 20 : les familles déterminent elles-mêmes leur participation si le montant est supérieur à 4 800 €.